

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 5 décembre 2023

---

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : Néant

**Pouvoirs de** : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina  
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime  
Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin  
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme BELLEVILLE Patricia  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GARCIN Aurélien à M. GRANDGAUD Sélim-Thomas

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : Festival de théâtre de rue « De place en place » :  
Demande de subvention**

N°20231212-13

*Rapporteur : Madame Pichet*

*Annexe : Néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Guillestre souhaite organiser un festival de théâtre de rue, nommé « De place en place » **du samedi 22 juin au lundi 24 juin 2024**. Ce festival comprendra 3 temps forts :

- Premier temps fort – samedi 22 juin : Partie « avant-scène » avec des compagnies locales + Spectacle tout public en soirée pour l'inauguration du festival + bal folk pour célébrer les feux de la St Jean.

- Deuxième temps fort – dimanche 23 juin : Trois spectacles tout public avec un axe fort envers la jeunesse, avec un caractère pédagogique et éducatif sur différentes places de Guillestre. Cette journée sera payante, avec un pass journée ou un tarif pour un spectacle unique.
- Troisième temps fort – lundi 24 juin : Journée consacrée aux scolaires, avec deux représentations de la veille pour le collège et l'école primaire.

Ce festival est une première pour la ville de Guillestre et ses habitants. La municipalité a à cœur de proposer une réelle offre culturelle à sa population permanente avec un axe privilégié pour la jeunesse.

Ce festival a vocation à perdurer dans le temps, à démocratiser l'accès à la culture, à créer du lien intergénérationnel, à découvrir le patrimoine architectural et enfin à renforcer l'attractivité du centre bourg avec les commerces de proximité.

Le montant estimé pour cet évènement s'élève à 25 000 €.

L'objet de cette délibération est :

- La sollicitation de subventions auprès du département des Hautes Alpes, de la DRAC et de la Région SUD PACA ;
- La fixation du tarif pour la journée du dimanche 23 juin.

**Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la volonté de développer sa politique culturelle à travers la mise en œuvre d'un festival de rue sur 3 jours sur la commune de Guillestre ;

**CONSIDERANT** le théâtre comme un axe culturel important à l'éducation, à l'émancipation, à la découverte et à la mixité sociale ;

**VU** l'avis du bureau du 6 décembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

RECETTES		DEPENSES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Cachet des artistes	16 000 €	Région SUD PACA	7 500 €	30 %
Frais annexes pour l'accueil des artistes	4 000 €	DRAC	7 500 €	30 %
Communication	2 300 €	Département des Hautes Alpes	5 000 €	20 %
Frais techniques, divers	2 700 €	Autofinancement communal	5 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>100%</b>

- **SOLLICITE** l'aide financière auprès des différents financeurs listés dans le tableau de financement du Département des Hautes-Alpes, de la Région SUD PACA et de la DRAC ;
- **FIXE** le tarif du pass journalier et du tarif unique pour la journée du dimanche à
  - 5 € un spectacle du dimanche,
  - 12 € la journée pour 3 spectacles,
  - Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans,
  - Etant précisé que les autres spectacles (samedi et lundi) seront gratuits.

- **INSCRIT** les dépenses et les recettes afférentes à ce festival de rue « De place en place » sur le BP 2024 ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 décembre 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : **15 DEC. 2023**

Publié le :

**15 DEC. 2023**

